

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 26 mai 2025 - 1,50 €

N° 137

Rapports et vérité

Le Figaro a révélé, le 20 mai, un document de 73 pages qui reprend les parties non classifiées d'un rapport plus exhaustif fait au ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau sur les dégâts causés à la société française par l'entrisme de la secte des Frères musulmans. Publication opportune pour conforter ce ministre, au lendemain de son élection à la tête du parti Les Républicains, qui entend lancer sa bataille électorale municipale et présidentielle sur ce thème de l'islamisme.

Mais le chef de l'État Emmanuel Macron lui a aussitôt disputé la vedette puisque, lors d'un Conseil de défense convoqué le 21 mai à l'Élysée sur le même sujet, il a estimé que les propositions faites par les ministres de l'Intérieur, de la Justice ou de l'Éducation n'étaient pas à la hauteur des enjeux.

Fallait-il attendre le 21 mai pour prendre la mesure de cette question ? Les universitaires islamologues, qui publient des livres sur les Frères musulmans depuis trente ans, et ceux qui n'ont pas oublié les démêlés judiciaires du frère musulman Tariq Ramadan, n'ont rien appris. Il n'y a pas besoin d'être un expert pour comprendre qu'une idéologie qui anime le Hamas à Gaza et qui est interdite dans la plupart des États musulmans, sauf ceux qui s'en servent dans leur stratégie de conquête comme le Qatar ou la Turquie, est dange-



reuse pour la démocratie.

Le même 20 mai, c'était la Cour des comptes qui publiait un rapport sur une question dont on a l'impression que ceux qui disent la découvrir se moquent du monde. Il s'agit de l'échec de l'école primaire. On y constate que, malgré une hausse constante de la dépense publique, le niveau des élèves ne cesse de baisser. Il est savoureux que ce rapport, qualifié de « sévère », soit présenté par le premier président Pierre Moscovici, représentant de l'élite socialiste qui a si longtemps promu le « pédagogisme » et les mesures de nivellement qui ont mis à bas tout un

système de méritocratie fondé sur une sélection, certes violente, mais qui avait fait ses preuves pour produire de bons élèves. C'était au prix, disait le célèbre sociologue Pierre Bourdieu, d'une « insupportable reproduction sociale » qu'il fallait à tout prix casser par souci d'égalité. On voit le résultat de ces bons sentiments.

À quand un rapport bruyant qui mettra en lumière que la politique de rénovation thermique des logements, de contrôle des loyers et de surtaxation des propriétaires est en train de créer les conditions d'une immense crise du logement dans ce pays. Ou celui qui

montrera, chiffres à l'appui, que la coûteuse politique de « décarbonation », sous houlette européenne, notamment dans le secteur de l'industrie automobile, ouvre un boulevard à une concurrence chinoise implacable ? Faudra-t-il de nouveaux rapports « sévères » pour mettre en exergue l'état catastrophique de la Défense

SOMMAIRE

P. 1 : Rapports et vérité.
P. 2 : TVA sociale. – Niches fiscales. P. 3 : Lectures.
P. 4 : Évêque gallican ? –
P. 5 : Décorations P. 6 : Roumanie. – Islamisme.
P. 7 : Satellites.

■ **Rave Party** : Dans le Lot, sur les communes de Montvalent et Rocamadour, une « Rave-Party » (festival de musique techno), non autorisée mais encadrée par les autorités, aurait rassemblé près de 10 000 personnes (2 000 véhicules et caravanes) du 9 au 11 mai. Le dimanche 11 mai, elles étaient encore 2 000 sous la pluie. D'après la préfecture 240 personnes ont été prises en charge par les secours (pompiers et associations de sécurité civile) pour « des petites traumatologies » et un certain nombre d'infractions (usage de stupéfiants ou abus d'alcool) ont été relevées par quelque 100 représentants des forces de l'ordre qui ont procédé à une vingtaine d'interpellations, dont celle de l'un des organisateurs identifié, et ont saisi du matériel d'une valeur estimée à 200 000 euros. Les dégâts sur les champs, chemins et équipements locaux privés et publics s'élèveraient justement à 200 000 euros selon des élus. Le propriétaire du terrain affirme que 4 km de ses clôtures sont à refaire et qu'il a perdu trois ans de production d'herbe.

■ **Justice** : Huit suspects de la fusillade de la cité des Aubiers à Bordeaux (ou un jeune homme de 16 ans a été tué et trois autres blessés le 2 janvier 2021), sur fond de guerre des trafiquants de drogue, sont jugés par la cour d'Assises de la Gironde du 12 au 23 mai. Au premier jour du procès une bagarre a eu lieu dans l'enceinte du Palais entre soutiens des victimes et soutiens des suspects, une quarantaine de personnes en tout. Plusieurs policiers ont été blessés.

nationale ou celui du système de santé ?

Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, disait Molière. On a l'impression que cela résume l'attitude ordinaire des politiques en charge de notre avenir. Sauf quand les élections approchent. Mais si brièvement que cela décourage nombre d'électeurs, ainsi qu'en témoignent des statistiques de participation qui n'attendent qu'un nouveau rapport « explosif » pour qu'on les « découvre ».

Frédéric Aimard

TVA sociale ?

Le 13 mai à la télévision, lors d'un entretien-fleuve, Emmanuel Macron a évoqué de nombreux projets dont il n'a pas la maîtrise puisqu'il a perdu le contrôle de l'activité gouvernementale. Parmi eux, la TVA sociale, dont on parle régulièrement depuis un quart de siècle et qui, en 2027, figurera sans doute dans le programme de deux ou trois candidats. On peut se faire une idée des inconvénients et avantages d'une telle réforme sur le site du gouvernement <https://www.economie.gouv.fr/facileco/tva-sociale-reforme-competitivite-pour-contre>

Comme la part des produits importée est en augmentation dans la consommation des Français, le principal avantage de la TVA sociale serait que ce qui est produit en France devrait, en échange d'une augmentation de la TVA, subir moins de cotisations sociales, donc mieux résister. Le président de la République a rappelé que « notre modèle de protection sociale repose beaucoup trop sur le travail » ; le travail a un coût

trop élevé ; donc il faut réduire ce coût en taxant plus fortement la consommation afin de mieux financer la protection sociale.

En principe, la Sécurité sociale est financée par les cotisations des salariés et des employeurs qui gèrent ensemble le système. Mais l'État joue un rôle croissant : les cotisations ne représentent plus que 48 % du budget de la Sécurité sociale, et ce sont les impôts (CSG, TVA) et les taxes qui assurent la part principale du financement. Le projet de TVA sociale consiste à augmenter la part de cet impôt (qui finance déjà 21 % de la protection sociale) en affirmant que ce serait « social » parce que le travail de chacun serait mieux rémunéré. Le patronat affirme que cette solution permettrait d'augmenter le nombre des emplois en France. L'augmentation de la TVA se traduirait en effet par une baisse des cotisations patronales, qui inciterait les entreprises à recruter de la main-d'œuvre supplémentaire. Et si ces baisses étaient répercutées sur les prix, les produits français seraient donc en meilleures situations de concurrence.

Rituellement proposée par la droite, la TVA sociale est tout aussi régulièrement contestée par les spécialistes de la protection sociale. Ils rappellent que la TVA frappe principalement les classes populaires qui consacrent une part importante de leur budget à la consommation. Or la mesure aurait plutôt tendance à faire augmenter globalement les prix, car les baisses de cotisations sociales ne sont pas spontanément répercutées sur ceux-ci. Faudrait-il rendre beaucoup plus transparent le mécanisme de formation

des prix ? Et compenser la hausse de ceux-ci par de nouvelles aides sociales ? Au moment où chacun critique l'excès des normes et l'usine à gaz nationale ?

Claudine Uzerche

Niches fiscales

Ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin envisage de faire 10 % de coupes dans les niches fiscales pour gagner environ 8 Md€ de ressources fiscales permettant de faire « *un peu pour l'État et beaucoup pour les baisses d'impôts* ». Pourtant, à défaut de supprimer toutes les niches, nous risquons de n'en supprimer aucune. Certes, elle parviendra peut-être à faire disparaître quelques dizaines de ces niches qui, dit-elle, « *bénéficient à moins de 100 contribuables* ».

Appelées « *dépenses fiscales* », ces niches sont stupides en effet.

- La réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles a profité en 2024 à 5 ménages.

- L'exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la Défense a profité à 63 ménages en 2024.

- L'étalement sur quatre ans de l'imposition du montant des primes versées par l'État aux sportifs médaillés des Jeux olympiques et paralympiques et à leur guide a concerné 50 contribuables.

- 350 ménages se sont prévalus de la déduction des dépenses d'amélioration afférentes aux propriétés non bâties.

- Quant à la réduction d'im-

pôt sur le revenu en faveur des logements donnés en location dans le cadre d'une convention ANAH (dispositif Loc'Avantages), aucun ménage n'en a été bénéficiaire en 2024.

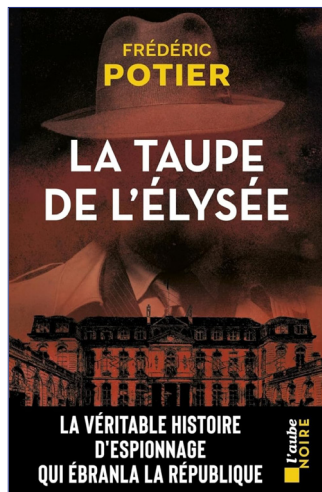
La suppression de ces niches ne constituera aucune économie significative. D'ailleurs chaque année des niches sont supprimées (une dizaine en 2024), mais ce ne sont pas elles qui coûtent.

Le même impôt pour tous.

– Derrière la plupart des niches il y a des chiens qui aboient très fort quand on touche à leur os. Les niches les plus importantes concernent des millions de contribuables et autant d'électeurs. L'abattement de 10 % sur le montant des pensions (y compris les pensions alimentaires) et des retraites a coûté 4,544 Md€ en 2024 et bénéficié à près de 15 millions de foyers fiscaux. Le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile a coûté 6,17 Md€ pour le bénéfice de 4 487 333 ménages.

Et, démagogie électorale oblige, il devient alors politiquement impossible d'y toucher. Sauf si tous étaient soumis à la même loi et si tous se retrouvaient égaux devant l'impôt et devant un impôt plus raisonnable. Il leur serait beaucoup plus difficile de faire valoir des privilèges.

Une flat tax, un impôt à taux unique, simple et modeste en contrepartie de la suppression de toutes les niches permettrait de redonner envie de travailler, d'investir, d'innover, d'épargner aux Français qui sauraient instantanément le revenu net qui leur resterait après paiement d'un impôt dont le montant ne serait plus dirimant. Le taux de l'impôt



ESPIONNAGE

Élysée, nid d'espions

Où est la réalité? Où est la fiction? Haut fonctionnaire, Frédéric Potier connaît les codes du pouvoir et il en joue admirablement. Juillet 1954. Le ministre Christian Fouchet est convoqué par le chef du gouvernement, Pierre Mendès-France. L'heure est grave: des informations ultrasecrètes concernant la guerre en Indochine ont fuité. Il y a une taupe au sein de l'Élysée. La Direction de la Surveillance du Territoire enquête et ses investigations la poussent vers le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand. Un roman inspiré de faits réels qui ont secoué l'État et longtemps laissé des cicatrices.

« La taupe de l'Élysée », Frédéric Potier, éditions de l'Aube, 296 p., 19,90 €.

POLAR

La loi des suspects

Éléonore de Cussange vit recluse dans son château. Depuis le décret qui ordonne l'arrestation des « Gens suspects » de 1793, elle craint



pour sa vie et celle de sa fille: les nobles sont en première ligne, leur nom suffit pour les incriminer. Quand elle découvre le cadavre d'une jeune paysanne sur son perron, elle fuit avant d'être accusée du meurtre. Elle compte sur l'appui du vétérinaire Augustin Duroch pour être disculpée. Anne Villemin-Sicherman traverse les heures sombres de la Révolution..

« La dernière chance d'Éléonore », Anne Villemin-Sicherman, Calmann-Lévy, 464 p., 21,90 €.

RÉCIT

Pardonner

Parce qu'il vient de loin, le chanteur Corneille, d'origine rwandaise, raconte le drame qui l'a marqué à jamais. Il a vu sa famille être massacrée, il a survécu au génocide des Tutsis. Aujourd'hui, marié et père, il réside au Canada. Son livre retrace son parcours pour se reconstruire. Sans amour, sans pardon, on ne peut avancer dans la vie.

« La mélodie du pardon », Corneille, XO éditions, 272 p., 20,90 €.



REVUE

Bretons

Fière de ses traditions, sa langue et son histoire, la Bretagne attire sans cesse plus de résidents et les Bretons ont conquis le cœur des Français. Par leur courage, ils ont plus d'une fois sauvé la Couronne et la République. Historia retrace leur saga.

Autres sujets abordés: Pierre-le-Grand, la villa d'Hadrien, le Douanier Rousseau...

« Bretons », Historia, n° 939, 6,90 €. En kiosque.



■ **Euthanasie** : Un vote solennel est prévu le 27 mai à l'Assemblée nationale sur un « droit à l'aide à mourir » qui prévoit un délit d'en-trave calqué sur celui d'en-trave au droit à l'interrup-tion de grossesse. Selon les associations de personnes handicapées, environ un million de personnes en France seraient « éligibles » à ce droit à l'aide à mourir. Le projet passera au Sénat à l'automne et la loi pourrait être promulguée en 2027 ou 2028 à moins d'un re-tournement de situation.

■ **Santé** : Le Premier mi-nistre François Bayrou a reçu, le 24 mai, les repré-sentants des organisations syndicales de taxis qui s'in-surgent contre un encadre-ment plus strict de la prise en charge par l'Assurance maladie des malades trans-portés en taxis. Les trans-ports sanitaires coûtent 6,74 milliards par an (en augmentation de 45 % de-puis 2019), dont la moitié sont assurés par des taxis conventionnés.

■ **Diplomatie** : Le pré-sident Macron est, depuis le 25 octobre, en tournée au Vietnam et en Indonésie avant d'être présent au dia-logue de Shangri-La à Sin-gapour les 30 mai et 1^{er} juin sur la sécurité en Asie-Pa-cifique où plus de 50 pays sont représentés.

■ **Sabotages** : Un incendie criminel sur un transfor-mateur à Tanneron (Var) puis le sabotage d'un py-lône électrique isolé à Ville-neuve-Loubet (Alpes-Mari-times) dont trois pieds sur quatre ont été sciés –, ont privé 160 000 foyers et le festival de Cannes d'élec-tricité durant quelques heures le 24 mai. Un autre

pourrait être abaissé (j'ai proposé 15 % uniformé-ment au-delà d'une fran-chise proche de l'abatte-ment actuel pratiqué) parce que l'assiette de l'impôt se-rait augmentée par la dispa-rition des niches, mais aussi et peut-être plus encore par la dynamique économique qu'un tel impôt créerait.

L'État à la niche. – L'allège-ment des impôts comme ce-lui des normes et contraintes administratives redonnerait à tous de l'autonomie, de la capacité de décider et d'agir. Il leur rendrait du temps, économisé sur les obliga-tions déclaratives et autres, et de l'argent en maximis-ant leur revenu net. Mais plus encore, il contribuerait à redonner à chacun plus d'autonomie et de responsa-bilité, à lui permettre de se réapproprier sa vie, à maîtri-ser son destin sans dépendre d'un État qui aujourd'hui lui dicte son comportement en subventionnant certains actes ou décisions et en en taxant d'autres. C'est l'État qui retournerait à la niche. Les individus retrouveraient leur liberté et celle-ci est la clé du progrès, de l'innova-tion, de la créativité qui, de la révolution industrielle à l'IA, ont permis de sortir le monde de la pauvreté.

Plus encore, cette simpli-fication concourrait à redon-ner aux individus du sens à leur vie, à répondre aux aspi-rations constitutives de l'être humain en quête de son de-venir, à la poursuite de ses fins par lui-même ou dans le cadre des communautés na-turelles ou institutionnelles qui tissent sa vie sociale.

Le démon des politiques. – L'intérêt tout à la fois po-litique, économique et phi-losophique de la simplifica-tion fiscale et administrative

commence à être compris. Mais les propositions qui se font jour ne sont pas toujours cohérentes. L'organisation patronale U2P, qui repré-sente les commerçants et ar-tisans, propose de supprimer la CSG/RDS sur les seuls re-venus d'activité, les autres, et notamment les pensions, continuant d'y être soumis. Le parti UDR d'Éric Ciotti veut une flat tax à deux taux et la suppression de nombre de niches, mais il supprime la CSG qui est déjà presque une flat tax. Dommage !

Outre la RDS au taux uni-forme de 0,5 %, la CSG est prélevée au taux de 9,2 % sur les revenus d'activité et du patrimoine et à un taux de 3,8 %, 6,6 % ou 8,3 % sur les pensions de retraite selon leur importance. À l'heure où la question de la contribution fiscale des re-traités est posée, il pourrait être envisagé de réduire la CSG des revenus d'activité au niveau de celle des retri-tés et si possible de retenir le même taux pour tous, peut-être celui de 6,6 %. Ce serait aussi l'occasion de suppri-mer les quelques niches qui réduisent indûment l'as-siette de la CSG : titres-res-taurant, chèques vacances, chèque emploi service uni-versel (CESU) préfinancé et des avantages des comités sociaux et économiques...

La CSG serait ainsi perçue uniquement à des fins fis-cales sans aucun mécanisme différentiel et discrimina-toire. Elle serait juste.

Jean-Philippe Delsol

Évêque gallican ?

Parmi les 55 personnes interpellées entre les 19 et 22 mai pour appartenance à un vaste réseau de pédocri-

minalité, se trouve Raphaël Steck, présenté comme un « évêque gallican », même si, professionnellement, cet homme de 45 ans travaille dans un EHPAD. Tout en exerçant diverses activités, il est entré dans l'Église gallicane en 1999, y a été ordonné prêtre en 2004 et évêque en 2013. Militant animaliste, il est également connu pour ses liens avec Alain Delon, dont il a béni la chapelle privée dans son do-maine de Douchy (Loiret). Écrivain et conférencier, il milite, selon ses propres termes, « pour un accueil de toutes et tous au sein des communautés religieuses sans discrimination de race, de mode de vie ou de sexualité ». Il s'est défenestré le 23 mai après avoir reconnu les faits, selon son avocat. Il était responsable du Centre Miséricorde Saint-Joseph de l'Église gallicane à Lingol-sheim, petite cité de l'euro-métropole de Strasbourg.

En fait, il n'y a pas une Église gallicane, mais une constellation de petits mou-vements se réclamant de cette orientation et consti-tués au XIX^e siècle. Ils n'ont guère que leur nom qui soit commun avec la vieille tra-dition gallicane développée en France surtout à partir du XVII^e siècle, même si ce courant de pensée remonte au Moyen Âge. Prônant l'autonomie de l'Église de France par rapport au pape, auquel n'est reconnu qu'un lointain pouvoir spirituel, le gallicanisme a pris des aspects politiques – lorsque les souverains, tant Napo-léon que Louis XIV, mais aussi les Parlements, s'op-posaient à toute décision de Rome concernant l'Église – et religieux – quand des ecclésiastiques français re-poussaient ou limitaient les interventions du Saint-

Siège, par exemple dans les nominations épiscopales. Il a disparu lorsque Napoléon a dû céder devant Pie VII après avoir tenté de créer des évêques sans son accord. Le coup de grâce a été donné par la proclamation de l'infailibilité pontificale en 1870 et la Séparation de l'Église et de l'État en 1905.

Toutefois, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, des prêtres excommuniés ont tenté d'organiser des structures séparées de Rome. Le plus connu a été le P. Hyacinthe Loyson (1827-1912), qui rejoignit les vieux-catholiques des Pays-Bas, d'origine janséniste, et ceux de Suisse et d'Allemagne refusant l'infailibilité pontificale. De là sont nés des dizaines de groupes, connaissant une évolution de plus en plus libérale et parfois en communion avec les anglicans. Ils revendiquent la succession apostolique, c'est-à-dire une continuité à partir d'un évêque catholique ou orthodoxe (généralement d'une tradition syrienne en Inde). Mgr Raphaël Steck se réclame ainsi de René Vilatte (1859-1924), dont il a écrit une biographie et qui fut successivement novice catholique, pasteur presbytérien, prêtre anglican, prêtre orthodoxe russe, métropolite syriaque orthodoxe et primat gallican, vénéré comme saint par certains. Précisons qu'il n'y a aucun rapport avec la Petite Église du Lyonnais et d'ailleurs, qui refuse de reconnaître le Concordat de 1801.

Décorations

Autrefois, à l'occasion de la Fête des Mères, le président de la République – aujourd'hui, ce sont les maires – remettait la Mé-

daille d'honneur de la famille française, devenue en 1982 la Médaille d'honneur de l'Enfance et des Familles, destinée aux parents ayant élevé au moins quatre enfants. Il s'agit d'une des très nombreuses décorations officielles qui, à côté des privées, manifestent les remerciements de la nation à des particuliers et, éventuellement, à des groupes. Il y a d'ailleurs eu une réorganisation en 1963 lorsque la mise en place de l'Ordre national du Mérite a permis la dissolution de 16 ordres ministériels et coloniaux. Cela dit, subsistent 30 ordres ministériels et 25 ordres civils et/ou militaires. En ce qui concerne le plus prestigieux, la Légion d'Honneur, on considère qu'il rassemble quelque 100 000 personnes vivantes et que, depuis sa création par Napoléon Bonaparte en 1802, il y a eu un million de bénéficiaires.

Les décorations ne sont pas toujours très bien vues dans la société contemporaine. Pour certains, elles personnifient la persistance de l'ancien monde où des privilégiés recevaient un motif supplémentaire de se sentir à l'écart du commun des mortels. Pour d'autres, elles expriment, notamment à travers celles décernées aux anciens combattants et aux personnalités de la vie publique, notamment politique, économique, culturelle et associative, une ap-

proche élitiste et dépassée. Il est même des esprits forts pour affirmer que non seulement elles vont toujours aux mêmes mais qu'elles récompensent des gens qui n'en sont pas dignes, ce qui amène certains à refuser de les recevoir.

La vérité consiste à observer que, même s'il existe de fausses décorations, par exemple de pseudo-ordres de chevalerie, et si certains en arborent à leurs boutonnières sans jamais en avoir été attributaires, ces distinctions permettent de donner une reconnaissance, même posthume, à des citoyens ayant œuvré au bien commun.

Précis

transformateur électrique a été incendié dans le quartier de Moulins à Nice dans la nuit du 24 au 25 mai, privant 45 000 Niçois, l'aéroport (alors fermé) et le tramway d'électricité. Plusieurs pistes (extrême gauche, guerre des narco-trafiquants...) ont été évoquées. Il y a eu deux communiqués « anarchistes » de revendication.

■ **Hydrogène :** Seul constructeur français d'autobus à hydrogène, la société Safran, a été reprise, le 20 mai à la barre du tribunal de commerce d'Albi, par le groupe chinois Wanrun qui s'est engagé à conserver 120 salariés sur 169 et

à investir 7 millions d'euros.

■ **Justice :** Le 21 mai, un plaignant d'une vingtaine d'années, qui avait été séquestré par des dealers dans le cadre d'une affaire de trafic de drogue, a été victime d'une tentative de lynchage au sein même d'une salle d'audience du tribunal de Toulouse par trois amis des suspects contre lesquels il avait porté plainte. Quatre personnes se sont interposées dont un policier réserviste qui a été légèrement blessé.

■ **Immigration :** Le Journal Officiel a publié le 22 mai une liste de « métiers en tension » où la régularisation des travailleurs étrangers illégaux sera facilitée. La première édition d'un salon de l'Algérie, organisé du 23 au 25 mai au Groupama Stadium de Décines près de Lyon, a été débordée par de très longues files d'attente alors que les locaux ne pouvaient accueillir que 4 500 personnes à la fois.

■ **Michelin :** La firme française va construire à Péage-de-Roussillon une usine qui produira des résines écologiques à base de sucres, destinées à remplacer les résines phénoliques actuelles à base de produits fossiles. L'investissement dépasse les 60 millions d'euros.

■ **Vieillesse :** Lourdemment endetté, le quatrième acteur du secteur des Ehpad en France, Colisée, 400 établissements, 22 000 salariés, passé sous contrôle du fonds suédois EQT, s'apprête à céder un tiers de son capital à ses créanciers dans le cadre d'une procédure de conciliation sous l'égide du tribunal de commerce de Paris.

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre. - TVA intracommunautaire
FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : 30 euros à l'ordre de Spfc-Acip. - Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement **Paiement par virement. Rib sur demande. frederic.aimard@gmail.com**

■ **Gaza** : Une centaine de camions d'aide humanitaire sont entrés dans la bande de Gaza le 20 mai mais les bombardements continuent à faire des dizaines de victimes.

■ **Ukraine** : Des attaques de drones et missiles russes sur les villes ukrainiennes font de nombreuses victimes chaque nuit. Environ un tiers des échanges de prisonniers négociés mi-mai à Istanbul (1 000 de chaque côté) ont déjà été effectués.

■ **États-Unis** : Un homme et une femme, Yaron Lischinsky et Sarah Milgrim, fiancés, membres du personnel de l'ambassade israélienne à Washington, ont été assassinés dans une fusillade le 21 mai, alors qu'il quittait un événement organisé par le musée juif de Washington. Au moment de son arrestation, un suspect, d'une trentaine d'années, scandait des slogans pro-palestiniens.

■ **États-Unis** : Le président Trump a menacé, le 22 mai, le programme d'accueil des étudiants étrangers d'Harvard (qu'il accuse de tolérer l'antisémitisme sur son campus et de liens avec le Parti communiste chinois), en proposant de couper 8,7 milliards de subventions fédérales. Il a fait de même à l'égard de l'université de Columbia qui risque de perdre 400 millions de subventions pour les mêmes raisons. La Chine a déclaré le 23 mai que ses universités de Hong Kong accueilleraient les étudiants étrangers refusés aux États-Unis. L'université de science et technologie de Hong Kong (HKUST) a déjà créé des équivalences « pour faciliter une transition sans accroc pour les étudiants intéressés ».

Roumanie

La Cour constitutionnelle roumaine a rejeté à l'unanimité, le 22 mai, le recours déposé deux jours plus tôt par George Simion après sa défaite au second tour de la présidentielle, qui l'avait fait réagir par ce qu'on pourrait prendre pour le dépit d'un perdant : « la Cour continue son coup d'État ! ». Il est vrai que, largement battu le 18 mai par 46,4 % contre 53,6 % au vainqueur, Nicușor Dan, le maire de Bucarest, qui augmentait son score de 32,6 %, il avait cru que ses 41 % du premier tour lui ouvraient un boulevard, d'autant que l'autre candidat nationaliste, Călin Georgescu, n'avait pu se représenter. Mais, comme le nouveau président apparaît, beaucoup plus que son rival battu, comme un fervent partisan de l'Union européenne et comme un soutien indéfectible de l'Ukraine voisine, beaucoup y ont vu la main de Bruxelles avec une manipulation du jeu démocratique ; d'autres ont au contraire estimé qu'il s'agissait d'une opération de sauvetage d'un État européen, voire de l'OTAN, dont le pays est membre depuis 21 ans, alors qu'une manipulation des réseaux sociaux risquait de le déstabiliser au profit de l'influence russe. La question apparaît d'autant plus sensible que la Roumanie constitue l'un des principaux couloirs d'acheminement du matériel militaire étranger livré au régime de Kyiv en même temps que l'une des grandes voies d'exportation des céréales ukrainiennes via la mer Noire.

Sans revenir sur les détails du feuilleton qui vient apparemment de trouver sa conclusion à Bucarest et qui avait connu un premier

tour de la présidentielle annulé en novembre dernier – suite à des pressions européennes et même, vraisemblablement, une intervention d'Emmanuel Macron –, on doit reconnaître la complexité de cet État. L'ensemble formé par des principautés autrefois dépendantes de l'Empire ottoman et auxquelles Napoléon III a permis d'apparaître sur la scène européenne, comporte aussi un aspect en partie hongrois et germanique en Transylvanie, laquelle représente quelque 15 % de la superficie totale. En outre, bien que plutôt latine, la Roumanie a traditionnellement subi une influence russe, y compris sous la dictature communiste exercée par Nicolae Ceaușescu jusqu'en 1989.

Il est indéniable que des forces étrangères, plus ou moins obscures, se sont manifestées en Roumanie ces derniers mois. L'ombre du milliardaire mondialiste d'origine hongroise George Soros, traditionnellement accusé d'ingérence dans les pays d'Europe centrale, a plané sur ces élections, au point que les candidats ont dû nier tout lien avec lui. Se pose également le problème de la corruption, endémique depuis des années. Quant au niveau de vie de la population, il demeure assez faible, entraînant une forte émigration. La place de la Roumanie dans la région demeure conditionnée par les relations avec ses voisins. La petite Moldavie, ancienne république soviétique depuis l'annexion de 1940, majoritairement roumanophone, tient aussi une place particulière, symbolisée par son drapeau national, qui reprend les trois couleurs roumaines.

Jean-Gabriel Delacour

Islamisme

Le rapport sur les Frères musulmans examiné en Conseil de Défense et de Sécurité le 21 mai se focalise sur l'« islamisme d'en bas ». Quid d'un islamisme d'en haut ?

Les premières réactions se réfèrent à des enjeux de proximité dans la perspective des élections municipales prévues en mars 2026. On pourrait penser que c'est prendre le problème par le petit bout de la lorgnette quand on sait que le sujet est international et met en jeu la géopolitique. C'est bien la raison pour laquelle les deux hauts fonctionnaires qui ont coordonné ce rapport sont un ancien préfet et un ex-ambassadeur. Ce dernier, excellent arabisant et arabiste, a servi à la fois aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite, en Libye, Tunisie et Algérie, Alger ayant été son dernier poste avant la retraite en 2023. Il était donc particulièrement qualifié pour expliquer les évolutions survenues dans l'islam politique au moins depuis les « printemps arabes » de 2011. Les expériences successives d'islam politique à travers les élections se sont partout soldées par des échecs retentissants avec un retour à l'autoritarisme dans les deux pays emblématiques des printemps, la Tunisie et l'Égypte. Plus marquant encore le revirement de l'Arabie saoudite sous le prince héritier Mohammed Ben Salman qui a pris ses distances en 2021 avec le wahabbisme, forme la plus rigoriste, mais aussi avec les fondations qui finançaient indifféremment les mouvements islamistes à travers le monde, et a recentré la Ligue isla-

mique mondiale basée à La Mecque.

Enfin, l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023 a permis de rappeler les filiations directes de ce mouvement avec les Frères musulmans égyptiens, au cœur historique du réacteur. La Jordanie vient d'interdire les Frères le 23 avril dernier, alors qu'il est essentiellement palestinien et qu'il formait le premier groupe parlementaire à Amman.

La querelle de leadership au sein du monde arabe a opposé frontalement les Émirats arabes unis (EAU) et le Qatar, ce dernier ayant été boycotté pendant plusieurs années pour avoir abrité sur la chaîne Al Jazeera les télécroquis (par analogie aux télévangélistes américains) les plus influents sur les réseaux sociaux dont l'imam Qarâdâwî (décédé en 2022). Le conflit s'est généralisé au monde entier et spécialement en Europe occidentale. La France n'était pas seule à être concernée. Les EAU étaient à l'origine d'un lobbying auprès de Londres qui abritait le siège des Frères en Europe, qui migrèrent en 2015 vers l'Autriche avant de s'y faire interdire en 2021 après un attentat meurtrier à Vienne en 2020. Le rapport souligne à juste titre le lobbying qui pèse sur le Parlement européen à Bruxelles. Les révélations sur le « Qatargate », vaste opération de corruption de parlementaires notamment belges et italiens, ne sont que la pointe de l'iceberg.

La question de l'interdiction des Frères, ou des associations qui en relèveraient, se posera donc au niveau européen. Donald Trump la préemptera sans doute car le sujet de l'inscription des

Frères sur la liste des organisations terroristes a été évoqué lors de la tournée du président américain en Arabie saoudite et aux Émirats.

Dominique Decherf

Satellites

Il était tout seul le 4 octobre 1957 le Spoutnik soviétique. Il n'est resté que trois mois en orbite terrestre. On en comptait en 2023 plus de 7 500 en activité, une profusion qui n'est pas près de s'arrêter si l'on en croit les perspectives de lancement des nations qui participent à la conquête de l'Espace. Les spécialistes pensent néanmoins que le véritable chiffre avoisine les 10 000 satellites.

Ce sont bien entendu les Américains qui en possèdent le plus suivis par la Russie. Les satellites géostationnaires sont placés à près de 36 000 km d'altitude (35 786 km précisément) pour avoir la même vitesse que la rotation de la Terre, juste au-dessus de l'Équateur. Mais la plupart des autres satellites se trouvent sur l'orbite basse à moins de 2000 km. On sait qu'à 500 km, ils mettent 1 h 30 pour faire le tour de la Terre et à 2000 km, deux heures pour un tour complet. On estime que leur durée de vie est entre 5 et 15 ans, parfois plus.

Le plus grand danger aujourd'hui en raison du nombre en orbite basse est le risque de télescopage. À cela s'ajoutent des millions de débris et des étages de fusées qui tournent autour de la Terre et qui sont autant de risques d'accidents. Si une grande proportion concerne des satellites civils (télévision, naviga-

tion, télécommunications, météo, etc.), de nombreux pays développent l'envoi de satellites militaires dont les États-Unis et la Russie.

Ce développement devrait augmenter fortement dans les années à venir avec notamment Starlink qui compte en envoyer plus de 20 000 et l'ensemble des pays en raison de l'abaissement des coûts de lancement et la miniaturisation des satellites.

Philippe Buron Pilâtre

■ **États-Unis** : Le président Trump a fixé un nouvel ultimatum aux pays européens, les menaçant de différents droits douanes de 50 % avant le 9 juillet si le déficit commercial entre États-Unis et Union européenne (250 milliards de dollars selon lui) n'est pas réduit voire supprimé. Il table sur des négociations séparées avec chacun des 27 États membres pour obtenir des concessions ciblées comme il en a déjà obtenu de la Grande-Bretagne ou de la Chine, alors que l'Union européenne peine à formuler une réponse commune, hésitant à utiliser la menace de rétorsions douanières miroir. Une rencontre avec Ursula von der Leyen doit cependant avoir lieu prochainement.

■ **Corée du Nord** : Un nouveau destroyer de 5 000 tonnes, construit avec l'aide des Russes selon les Sud-Coréens, s'est couché sur le côté dans l'eau lors de son inauguration, le 21 mai, dans le port de Chongjin, en présence du président Kim. Trois hauts responsables de la Marine ont été arrêtés et on ne donne pas cher de leur peau.

■ **Danemark** : L'âge légal du départ à la retraite, qui était de 67 ans, a été porté à 70 ans par une loi votée au Folketing le 22 mai et qui s'appliquera progressivement jusqu'en 2040.

■ **Suriname** : Le petit État sud-américain (ancienne Guyane néerlandaise, capitale Paramaribo) doit voir l'exploitation d'un gisement de pétrole off-shore débuter en 2028. Le gouvernement a commencé à distribuer à sa population (environ 600 000 habitants) des coupons qui ne seront encaissables que lorsque les royalties (fournies par la compagnie Total) tomberont.

■ **Grande-Bretagne** : Le gouvernement travailliste renationalise les compagnies ferroviaires, qui passeront sous le contrôle de Great British Railways au fur et à mesure de l'expiration de leurs concessions d'ici 2027. Il s'agit d'« en finir avec trente ans d'inefficacité, de gaspillage et de frustration des usagers », selon la ministre des Transports, Heidi Alexandre. Les premières compagnies concernées sont South Western Railway, c2c et Greater Anglia...

■ **Grande-Bretagne** : La chaîne de magasins Marks & Spencer, qui a été victime d'une cyber-attaque à Pâques, a reconnu avoir déjà perdu 300 millions de livres dans cette affaire qui n'est pas terminée.

■ **Inde** : Un porte-conteneurs de 184 m de long, sous pavillon libérien et transportant notamment des produits chimiques, a coulé le 24 mai au large du port de Cochin au Kerala. Les 24 membres d'équipage ont été sauvés.

Que faire de la religion populaire ? Une controverse majeure entre catholiques

par le Professeur Yann RAISON DU CLEUZIQU
Université de Bordeaux

auteur d'une édition critique des écrits du Père
Serge Bonnet, o.p., sur la religion populaire :
Défense du catholicisme populaire (Cerf, 2016)



Thème de la conférence

Dès son exhortation apostolique *La Joie de l'Evangile*, le pape François a affirmé la valeur de la piété populaire qu'il qualifiait



"d'œuvre de l'Esprit-Saint". Son dernier voyage en Corse manifeste que cette conviction a traversé tout son pontificat.

En France, cette position fut longtemps marginale. Depuis l'Après-guerre, les dévotions populaires étaient considérées dans une partie du clergé comme une forme de paganisme dont il fallait affranchir les catholiques.



Les statues de saints furent congédiées des églises, la communion solennelle supprimée, le baptême des enfants regardé avec suspicion...

Faire l'histoire des controverses autour de la religion populaire permet de comprendre la profondeur des divisions entre catholiques face au défi de la modernisation.

**Jeudi 11 juin
19h30**

**Salle Dumont
(Centre Istina)**

**45 rue de la Glacière
75013 Paris**

**Entrée gratuite sur
inscription avant
le 10 juin
à l'adresse :**

**Amis
@bibliothequedusaulchoir.org**

**ASSOCIATION DES
AMIS DE LA
BIBLIOTHÈQUE DU
SAULCHOIR**

[https://bibsaulchoir.hypotheses.org/
les-amis-de-la-bibliotheque-du-
saulchoir/soutien_bibliotheque](https://bibsaulchoir.hypotheses.org/les-amis-de-la-bibliotheque-du-saulchoir/soutien_bibliotheque)

